



**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

---

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

le conseil de ladite municipalité, à une assemblée régulière, tenue le 3 mars 2014, a adopté les règlements suivants :

- règlement n° 332-14, intitulé « *Règlement d'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dunham (révisé)* » ;
- règlement n° 333-14, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 328-14 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2014* ».

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À DUNHAM, CE SIXIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE QUATORZE.**

**Pierre Loiselle, greffier**

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 12 mars 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de mars 2014.

**Pierre Loiselle, greffier**